



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Cybermois 2023 : face à la cybermenace , mobilisons-nous !

Paris 7 septembre 2023 – En cette période de rentrée, alors que chacun reprend ses marques et de nouvelles résolutions, le Collectif Cybermoi/s appelle chacun à se mobiliser face à l'enjeu sociétal que constitue la cybersécurité.

La Cybersécurité est l'affaire de tous

Qui n'a jamais reçu un message ou un appel de la part d'individus se faisant passer pour une banque, une administration ou une entreprise de transport pour une livraison de colis ?

Selon une étude réalisée par Opinion Way* pour Cybermalveillance.gouv.fr, le dispositif national d'assistance aux victimes d'actes de cybermalveillance, près de **9 Français sur 10 déclarent avoir déjà été confrontés à une situation de malveillance** informatique.

Face à ces cybermenaces, 1 Français sur 4 se sent encore insuffisamment informé. Ce sentiment est encore plus présent chez les 24-35 ans, pourtant ultra-connectés et dont les usages numériques sont supérieurs à la moyenne avec par exemple une large présence sur les réseaux sociaux.

La fraude à la carte bancaire, le piratage de compte et l'arnaque aux faux supports techniques représentent environ 25 % des situations rencontrées par les Français interrogés, quand les virus touchent près d'une personne sur 2.

Mais l'hameçonnage reste de loin la malveillance la plus répandue, avec **7 Français sur 10 déjà exposés** à cette pratique. Cette forme d'ingénierie sociale particulièrement prisée des cybercriminels ne cesse de progresser ces dernières années. Avec une augmentation de +54% des recherches d'information en 2022, elle représente près de 40% des demandes d'assistance sur la plateforme Cybermalveillance.gouv.fr

C'est pourquoi l'ingénierie sociale est le thème principal du Cybermoi/s 2023. Ces attaques au cours desquelles les cybercriminels manipulent leurs victimes pour leur soutirer de l'argent ou des informations, sont aujourd'hui l'une des principales menaces à l'origine d'autres formes de cybermalveillances qui frappent toutes les catégories de publics : piratage de compte, usurpation d'identité, cyberharcèlement, fraude bancaire, faux support technique, virus, rançongiciel...

« En 2023, près de 9 Français sur 10 ont déjà été victimes d'une menace et 70% ont déjà été exposés à l'hameçonnage. Face à l'explosion de la cybermenace et à ses dangers, nous devons agir. En effet, avec de bonnes pratiques, nombre de ces attaques pourraient être évitées. Le Cybermoi/s nous offre une formidable opportunité de prendre conscience des enjeux et surtout de savoir comment se prémunir des menaces. Cette démarche s'inscrit dans notre mission d'intérêt public et nous avons tous un rôle à jouer et une responsabilité vis à vis de cet enjeu sociétal. Particuliers, entreprises, collectivités: il nous faut mobiliser tous les publics pour les aider à se protéger et leur permettre d'adopter les cyber réflexes », a déclaré Jean-Noël Barrot, Ministre délégué chargé du Numérique.

Une mobilisation nécessaire pour savoir comment réagir

Face à ce constat, toute une série d'initiatives ont été mises en œuvre pour sensibiliser les publics à la cybersécurité, dans le cadre du Cybermoi/s 2023.



Le Cybermois : appel à mobilisation générale pour adopter les cyber réflexes

Lancé il y a 11 ans par l'agence de l'Union européenne pour la cybersécurité (ENISA), le mois européen de la Cyber a pour objectif de promouvoir la cybersécurité au travers d'événements de sensibilisation dans les États de l'Union tout au long du mois d'octobre. Décliné en France en Cybermois, et copiloté l'an dernier par l'ANSSI et Cybermalveillance.gouv.fr, l'organisation de cet événement a naturellement été confiée au dispositif national de sensibilisation, de prévention et d'assistance aux victimes d'actes de cybermalveillance dont les publics sont les particuliers, les entreprises ainsi que les collectivités territoriales.

Placé sous le thème de la fraude par l'ingénierie sociale par l'ENISA, le Cybermois proposera différentes actions de sensibilisation tout au long du mois d'octobre.

Un événement de lancement pour mobiliser tous les publics

Le lundi 2 octobre, un événement de lancement donnera le coup d'envoi à 14h de l'édition 2023 du Cybermois au Campus Cyber.

Le ministre du numérique Jean-Noël Barrot initiera une première session d'échange entre institutionnels qui sera suivie de 3 tables rondes abordant une thématique propre à chaque public concerné (grand public/famille, Collectivités et TPE-PME).

- **Table ronde grand public/ Famille : « Cybersécurité, tous concernés #CyberResponsable »**,
- **Table ronde Collectivités : Cybersécurité, comment mobiliser et s'emparer du sujet ?**
- **Table ronde TPE-PME « Cybersécurité, comment passer à l'action ? »**

Tous ces échanges seront retransmis en direct sur le site cybermois.cybermalveillance.gouv.fr

Une action citoyenne #CyberResponsable pour permettre à chacun de s'engager

Durant cette journée de lancement ce lundi 2 octobre, chacun pourra prendre part à l'action citoyenne **#CyberResponsable** sur les réseaux sociaux, en postant le conseil cyber de son choix et ainsi sensibiliser ses proches à la sécurité numérique. Les citoyens et les entreprises souhaitant **participer** à cette action peuvent dès aujourd'hui s'inscrire [ici](#). Ils recevront alors le 2 octobre les conseils et visuels associés à partager sur les réseaux sociaux.

Toutes les initiatives de sensibilisation recensées dans l'Agenda du Cybermois

Fort des enjeux et des risques cyber, le Collectif Cybermois tout entier se mobilise pour organiser des événements et appelle toutes les organisations à préparer elles aussi de nombreuses actions de sensibilisation internes et/ou externes en les soumettant [ici](#).

À titre d'exemple, Cybermalveillance.gouv.fr présentera sa nouvelle édition du **CyberQuiz en ligne**, s'appuyant sur le support pédagogique du Cyber Guide Famille à partir du 2 octobre, ainsi que des nouveaux films Consomags en partenariat avec l'INC.

Toutes ces initiatives seront référencées dans l'[Agenda du Cybermois](#)

**Etude OpinionWay menée en ligne du 2 au 5 Juin 2023 sur un échantillon de 1001 personnes, représentatif de la population française, âgées de 18 ans et plus. Échantillon constitué selon la méthode des quotas au regard des critères de sexe, âge, profession, catégorie d'agglomération et région de résidence.*

Site du Cybermois : [Cybermois.cybermalveillance.gouv.fr](https://cybermois.cybermalveillance.gouv.fr)

Contacts presse

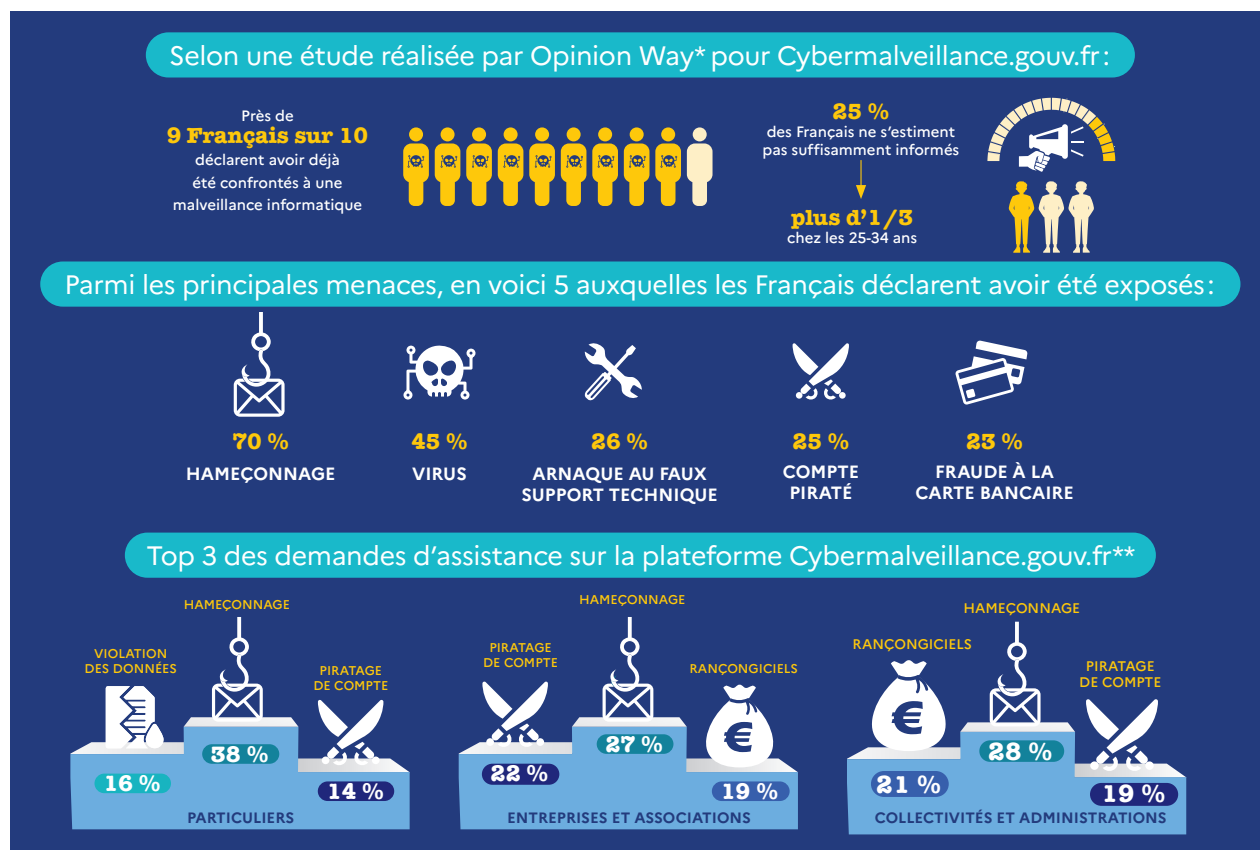
Cabinet Jean-Noël Barrot : presse@numerique.gouv.fr - 01 53 18 43 42

Cybermalveillance.gouv.fr - Béatrice Hervieu - presse@cybermalveillance.gouv.fr - 01 83 75 14 10

À propos de Cybermalveillance.gouv.fr

Cybermalveillance.gouv.fr est le dispositif national d'assistance aux victimes d'actes de cybermalveillance, de sensibilisation aux risques numériques et d'observation de la menace sur le territoire français. Ses publics sont les particuliers, les entreprises (hors opérateurs régulés), les associations et les collectivités territoriales. Le dispositif est piloté par une instance de coordination, le Groupement d'intérêt public (GIP) ACYMA, composé de plus de 60 membres issus du secteur public, du privé et du domaine associatif, et qui contribuent à sa mission d'intérêt général. Cybermalveillance.gouv.fr référence sur sa plateforme des professionnels en sécurité numérique, répartis sur tout le territoire français, pour venir en aide aux victimes.

En 2022, Cybermalveillance.gouv.fr a assisté 280 000 victimes et accueilli 3,8 millions de visiteurs uniques sur sa plateforme www.cybermalveillance.gouv.fr.



* Etude Opinion Way menée en ligne du 2 au 5 juin sur un échantillon de 1001 personnes, représentatif de la population française, âgées de 18 ans et plus. Échantillon constitué selon la méthode des quotas au regard des critères de sexe, âge, profession, catégorie d'agglomération et région de résidence.

** Rapport d'activité 2022 Cybermalveillance.gouv.fr

* Etude Opinion Way menée en ligne du 2 au 5 Juin 2023 sur un échantillon de 1001 personnes, représentatif de la population française, âgées de 18 ans et plus. Echantillon constitué selon la méthode des quotas au regard des critères de sexe, âge, profession, catégorie d'agglomération et région de résidence.

** Rapport d'activité 2022 Cybermalveillance.gouv.fr